

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 21 janvier 2026

La Fondation pour l'Enfance est partie civile devant la Cour d'Assises d'appel d'Ille-et-Vilaine dans une affaire de viol aggravé sur mineur et diffusion de contenus pédopornographiques

Un homme a été condamné en décembre 2024 par la cour d'assises d'Ille-et-Vilaine à 18 ans de réclusion criminelle pour viol aggravé sur son fils âgé de huit mois et diffusion de contenus pédopornographiques. Il a été remis en liberté en décembre 2025. Cette décision est consécutive à une erreur administrative dans le suivi de la détention provisoire.

La Fondation pour l'Enfance est partie civile devant la Cour d'Assises d'appel d'Ille et Vilaine et réaffirme son entier soutien à la victime et à sa famille.

Fidèle à sa mission d'intérêt général, elle se tient aux côtés des victimes de violences sexuelles et poursuit son engagement pour améliorer les dispositifs de prévention, de protection et d'accompagnement des mineurs victimes de violences.

Dans cette perspective, la Fondation intensifie ses actions de plaidoyer auprès des pouvoirs publics et des acteurs judiciaires, afin d'affiner ses propositions sur la prévention des violences sexuelles, le renforcement des procédures de suivi judiciaire et l'accompagnement pluridisciplinaire des victimes.

La Fondation pour l'Enfance demeure mobilisée pour que justice soit rendue avec toute la fermeté et la dignité que requièrent les atteintes les plus graves à l'enfance.

**

***À propos de la Fondation pour l'Enfance** : Depuis 1977, la Fondation pour l'Enfance, reconnue d'utilité publique, s'attache à repérer et à lutter contre les violences faites aux enfants. Elle détecte les dispositifs innovants portés par le champ associatif et joue le rôle de pépinière de projets.*

***A propos du Cabinet Lombard Baratelli Astolfe & associés** : Depuis 2000, Maître Olivier BARATELLI et Maître Céline ASTOLFE représentent la Fondation pour l'Enfance devant les tribunaux judiciaires de tout le territoire français pour porter la défense et l'assistance de l'enfance mise en danger.*

Contacts presse :

Fondation pour l'Enfance : Eve Jouandin 06.62.91.97.94, Myriam Baldé 06.71.87.00.10

Maître Céline Astolfe : 06.70.76.97.21